

HOTOT EN AUGE

14430



Tél : 02 31 79 06 26

mairie.hototenaug@laposte.net

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 9 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mme PATUREL Brigitte, Maire.

Étaient présents : Brigitte PATUREL, Jean-Marc AUVRAY, Bernard BOUCHER Emmanuel CARPENTIER, Marie-Ange GAUTRON, , Anne LAVIEC, Mounir ZIANI

Absentes excusées : Virginie HEMERY, Sandrine KOZOLINSKY

Absent : Guillaume COUDEVYLLE,

Secrétaire de séance : Jean-Marc AUVRAY

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion 2023, dressé par le comptable, étant rigoureusement identique au compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur LAQUAY conseiller aux décideurs locaux présente le compte administratif de l'année 2024 qui se présente ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement		
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	447 952,12	167 314,69
Recettes	447 952,12	241 252,71
Section d'investissement		
Dépenses	119 571,12	30 710,48
Recettes	119 571,12	120 104,37

Soit un résultat de clôture de 2023 de :

Section d'investissement : + 10 626,03 €

Section de fonctionnement : + 287 814,14 €

SOIT RÉSULTAT 2023 : + 298 440,17 €

Madame le Maire quitte la séance, Monsieur BOUCHER Bernard assure la présidence.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus. Madame le Maire rentre en séance.

Monsieur Mounir ZIANI est parti à 10 heures 30.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,
Vu le compte administratif 2023,

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 10 626,03 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 287 814,14 €

- Décide d'inscrire une somme de : **10 626,03 € à l'article 001 excédent reporté de la section d'investissement**
- Décide d'inscrire une somme de : **287 814,14 € à l'article 002 excédent reporté de la section de fonctionnement**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,
Après avoir repris les résultats de l'année 2023,

Vote à l'unanimité le budget primitif 2024 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses et recettes s'équilibrent à **530 132,14 €**
- Section d'investissement : Dépenses et recettes s'équilibrent à **71 750,00 €**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire leva la séance à 11 heures 10.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc AUVRAY

La Maire

Brigitte PATUREL